

**Pétition « Votation citoyenne sur le tram »
Rencontre pétitionnaires – élu.es
Jeudi 7 décembre 2023**

Participant-es :

- Carole WENNER, porteuse de la pétition et secrétaire du collectif « La Neustadt Apaisée »
- Arieh ADIDA, porteur de la pétition et président du collectif « La Neustadt Apaisée »
- Carole ZIELINSKI, adjointe en charge de la participation citoyenne
- Alain JUND, conseiller municipal délégué en charge de l’habitat participatif et 6^e vice-président du Conseil de l’Eurométropole de Strasbourg en charge des mobilités, transports, déplacements, politique cyclable et plan piéton
- Pierre OZENNE, adjoint en charge des espaces publics partagés, les voiries et foires et marchés
- Silvio PHILIPPE, collaborateur au cabinet de la Maire
- Guillaume BROCARD, chef de projet à la direction de la participation citoyenne

M. Adida explique que le mouvement est né du mécontentement de la consultation de la Mairie sur le développement du tram à Strasbourg. Selon-lui, la majorité actuelle n’a pas été élue pour implémenter de tels changements, le tracé ne faisait pas partie de son programme électoral. Néanmoins les membres actuels du collectif avaient pris part à l’époque de la consultation, participant pleinement à l’exercice de malgré le constat d’une mauvaise communication. Surpris par la décision de la Ville de choisir le 2^e tracé le plus populaire et non le 1^{er}, les pétitionnaires ont décidé de monter un collectif.

Dans les années qui ont suivi, le collectif a graduellement élargi sa raison d’être à d’autres manifestations de la politique de mobilités de la Ville : travaux compliquant la circulation, diminution des places de stationnement ou encore fermeture de certaines rues dans le cadre des rue-écoles. C’est la raison pour laquelle l’objet de la pétition dépasse maintenant le sujet seul du tram.

Si le sujet de la pétition citoyenne est bien la politique de mobilités actuelle, l’objet de la démarche est bien de tenir une votation citoyenne sur cette politique publique.

Mme. Zielinski relève que la Mairie met un point d’honneur à toujours clarifier la manière dont les habitant-es sont associé-es à ses projets sur l’échelle de la participation¹ et que dans ce cas-ci, la Mairie avait été explicite sur le fait qu’il s’agissait d’une consultation.

¹ L’échelle de la participation se décline graduellement comme tel : information, consultation, concertation et co-construction.

Concernant la demande d'une votation citoyenne, Mme. Zielinski clarifie qu'elle n'aura pas lieu sur ce sujet. En effet, des démarches de participation citoyenne continuent d'avoir lieu sur l'implantation de la politique de mobilités actuelle pour en trouver la meilleure application possible. Cependant, la politique générale, elle, reste portée par l'équipe municipale, en s'appuyant sur ce qui avait été présenté dans leur programme au moment des élections.

M. Jund rappelle que la communication sur les tracés s'est bien faite à l'époque, notamment via des dépliant au format gazette qu'il a ramené avec lui ce soir.

Mme. Wenner précise que cette pétition citoyenne a été alimentée par un sentiment de mépris de la part de l'équipe municipale envers la portion de la population la moins aisée. Selon la pétitionnaire, ce sentiment se perçoit à travers l'imposition d'un tarif de stationnement universel qui ne tient pas compte des différences de revenus comme dans le fait que certains quartiers jugés « aisés » ne voient pas leur nombre de places de stationnement publics diminuer.

M. Adida ajoute que la diminution des places de stationnement public dans son quartier (Neustadt) impacte aussi les personnes extérieures à Strasbourg, prenant notamment l'exemple d'une membre de sa famille qui ne souhaite plus venir car il lui est impossible de se garer.

M. Ozenne revient sur ces trois points :

- Une tarification plus équilibrée est prévue en se basant sur les calculs de quotient des ménages, dans une perspective de justice sociale.
- Comme élément de contexte sur les stationnements publics, M. Ozenne précise que nombre des parkings privés ne sont pas utilisés comme tel dans des quartiers comme celui des Orangeries, ce qui pousse à une utilisation superflue des places de stationnement publiques.
- Un système de « joker visiteur » sera bientôt proposé aux Strasbourgeois-es recevant de la visite. Le stationnement des personnes extérieures sera donc facilité par sa mise en œuvre, à raison de 12 « jokers » par an.

Mme. Wenner signale que tous les éléments soulevés dans l'énoncé de la pétition ont pour conséquence commune une circulation difficile en centre-ville, notamment en raison des travaux.

M. Ozenne reconnaît la difficulté traversée par la pétitionnaire ainsi que par les Strasbourgeois-es au quotidien, c'est pourquoi la municipalité a tenu une réunion de cadrage avec les organismes en charge des travaux pour minimiser l'impact de ces derniers, notamment sur l'enlèvement des tuyaux.

M. Adida reproche ensuite aux membres de l'équipe municipale un manque de cohésion entre les divers éléments de leur politique de mobilités. Le pétitionnaire ajoute que d'autres actions de la Mairie touchent directement le sujet de la pétition : installation des bennes de bio-déchets et d'arcs de vélo sur des places de stationnement.

M. Zielinski répond que si l'équipe municipale a une vision claire de l'objectif de sa politique de mobilités, il est difficile d'en projeter un aperçu clair et définitif car cela impliquerait l'exclusion de toute consultation du public et ne tiendrait pas compte de la multitude d'acteurs à associer. Seule la mise en place pratique des différents projets permettra de voir se dessiner la cohérence demandée. Cela va de même avec le tram : si son tracé ne figurait pas dans le programme électoral, la vision partagée incluait le projet de tram.

Les bennes de récupération de bio-déchets ont été installées sur des places de stationnement pour des raisons d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

M. Ozenne précise que les arcs de vélos implantés sur des places de stationnement sont des installations temporaires et limitées à la Grande-Île, dans la mesure où la circulation y est considérablement réduite lors de la période du marché de Noël.